

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. La demande peut être faite en ligne ou au guichet.

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

L'État met à disposition un site internet qui permet d'enregistrer une demande de logement social nouvelle, pour laquelle un numéro unique n'a pas encore été délivré :

→ www.demande-logement-social.gouv.fr

Après validation du dossier, vous recevrez par courrier électronique un récépissé attestant de l'enregistrement de la demande et comportant le numéro unique d'enregistrement.

ÉLIGIBILITÉ AU LOGEMENT SOCIAL

L'obtention du numéro unique ne vaut pas une éligibilité automatique au logement social. Seuls les dossiers complets et accompagnés des justificatifs demandés par les partenaires sont retenus pour le passage en Commission d'attribution de logement.

→ [Liste des pièces justificatives](#)

Le critère principal pour l'accès est la mise en adéquation entre les ressources de la famille et les catégories de logements disponibles. Il existe trois catégories : le PLAI, le PLUS et le PLS. Pour connaître la catégorie de logement dans laquelle se trouve votre foyer, vous pouvez vous rendre sur le site internet www.legifrance.gouv.fr ou directement à un guichet.

TROUVER UN GUICHET

Les guichets peuvent vous informer et enregistrer votre demande. Outre les services du logement (Mairie, Conseil départemental, Métropole, Sous-préfecture, Ministère de la Défense et 1% patronal), il s'agit des organismes de logement social (ou bailleurs sociaux) qui possèdent des logements.

→ [Liste des guichets pour Miramas](#)

→ [Numéros utiles](#)

En savoir plus

Service logement

Adresse : Maison des services - 4, boulevard Docteur Jacques-Minet

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, vendredi de 9h à 12h